



CONTRAT DE PARTENARIAT – PRESTATIONS DIGITALES & LIVRAISON

Entre les soussignés :

NEXLY GO, société immatriculée au RCS de Paris.
Siège social : 60 Rue François 1er, 75008 Paris.
Représentée par Francesco Cicirello.
Ci-après « le Prestataire »

ET

Le Restaurant

Adresse :

Représenté par

Ci-après « le Partenaire »

1. Notre mission

NEXLY GO accompagne le Partenaire dans le développement de ses ventes en ligne grâce à :

- La création d'un **site internet de commande 100 % dédié à son établissement**
- L'intégration du module de commande et des paiements sécurisés
- La gestion et la transmission des commandes
- L'organisation de la livraison
- L'assistance technique et le support client
- L'optimisation de la visibilité en ligne

Contrairement aux plateformes centralisées, le Partenaire dispose de **son propre site**, renforçant sa marque et la fidélisation de sa clientèle.

2. Mise en place du service

Le Prestataire prend financièrement en charge :

- La création et le paramétrage du site client
- L'intégration du menu
- Les tests techniques
- L'activation du service

3. Rémunération & Reversement

Le modèle est simple et transparent :

- Le Prestataire perçoit une **commission de 15 % HT** sur chaque commande réalisée via le site.

Versement des ventes

- Les paiements sont collectés via la solution sécurisée du Prestataire.
- Le chiffre d'affaires est **versé chaque lundi** (ventes réalisées la semaine précédente).
- La commission est **déduite automatiquement avant virement**.
- Un relevé détaillé est transmis au Partenaire.

4. Engagements respectifs

Le Prestataire s'engage à :

- Fournir une solution fonctionnelle et sécurisée
- Assurer la gestion technique du site
- Organiser les livraisons
- Offrir un support réactif
- Respecter la réglementation applicable (notamment RGPD)

Le Partenaire s'engage à :

- Fournir des informations exactes (menus, prix, horaires)
- Préparer les commandes dans les délais annoncés
- Respecter les normes sanitaires
- Maintenir la qualité de service

5. Durée

Le contrat est conclu pour une durée initiale de **12 mois**, renouvelable par tacite reconduction.

Il peut être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours.

La création du site, son paramétrage, le référencement et l'organisation logistique représentent un investissement important du prestataire. Le client s'engage ainsi à tester la solution dans un esprit constructif, sur une période d'exploitation minimum d'environ **6 mois** (durée raisonnable pour apprécier les résultats), sans que cela ne constitue une obligation rigide ou pénalisante.

6. Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige relèvera des tribunaux compétents du ressort du siège du Prestataire.

Fait à Paris

Le

Pour Nexly GO :

Pour le Partenaire :